

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de
LIVET ET GAVET

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....15
Nombre de présents.....5
Nombre de votants.....6

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal :
Vendredi 1^{er} avril 2016

L'an deux mil seize et le quatre avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame KEBAILI Caroline, adjointe.

Présents : Messieurs DUPONT Gilbert, LIBERA Robin, BLANQUAERT Jean-Luc, KUNG Jean-Marc et LAPOUGE Gérard, Mesdames KEBAILI Caroline et GANDOLFE Christine

Pouvoir : Madame GOUIDMI Linda donne pouvoir à Madame KEBAILI Caroline.

Absente : Monsieur BOUDINET Guy, BLETON Alain, DIAFERIA Jean-Charles, Mesdames ŒILLET Sandrine, ROUX Chrystelle, PRAT Jennifer, GARCIA Chrystel

CCAS APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame l'adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2015 du centre communal d'action sociale, qui peut se présenter ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT : NEANT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de 2014	6 702.05 €
Part affectée à l'investissement en 2015 = c/1068	0
Résultat de l'exercice 2015	- 2 224.48 €
Résultat définitif au 31 décembre 2015	4 477.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECIDE d'affecter ce résultat en report à nouveau, en section de fonctionnement (R002) la somme de 4 477,57 €

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.



Pour copie certifiée conforme,
Le Premier Adjoint,
G. BOUDINET

